RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
« 40 ans des Bâtisseurs Challandais – Foire des Minées 2015 »

ARTICLE 1 | Entreprise Organisatrice

La Scop Bâtisseurs Challandais, immatriculée sous le n° de SIREN R.C.S La Roche-sur-Yon 303 505 952 et dont le siège social est : 44 rue de la Gare à Bois-de-Céné (85710) organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours 40 ans des Bâtisseurs Challandais – Foire des Minées 2015 », sous la forme d'un questionnaire, suivi d'un tirage au sort qui aura lieu le mardi 15 septembre 2015 et dont les modalités sont décrites à l'article 6. Le tirage au sort se déroulera au siège social de l'entreprise.

ARTICLE 2 | Cadre du jeu

Le jeu se déroule dans le cadre de la Foire commerciale des Minées qui se tiendra à Challans, du vendredi 4 septembre (14h) au mardi 8 septembre 2015 (20h). Les horaires d'ouverture sont : de 14h à 20h le vendredi 4 septembre, puis de 9h à 20h du samedi 5 au mardi 8 septembre.

ARTICLE 3 | Durée du jeu

Le jeu-concours se déroule sur une seule session durant toute la durée de la Foire commerciale, ceci aux horaires d'ouverture. Le jeu démarre le vendredi 4 septembre 2015 à 14h. La date limite de participation est fixée au mardi 8 septembre 2015 à 19h.
La Scop Bâtisseurs Challandais, organisatrice du jeu, se réserve le droit d'écourter, de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Toute modification concernant les règles du jeu et la dotation, s'il y a lieu, fera l'objet d'une publicité sur le stand.

ARTICLE 4 | Modalités de participation

Pour participer au jeu sur le stand des Bâtisseurs Challandais, les participants doivent dûment compléter le bulletin de participation en répondant au questionnaire et renseignant leurs coordonnées.
Chacune des trois questions ne comporte qu'une seule solution correcte. Les participants ne doivent fournir qu'une seule réponse par question.
Le bulletin comporte également les mentions suivantes : Civilité, Nom, Prénom, Année de naissance, Adresse postale, Ville et Code postal d'habitation, Téléphone, E-mail. Il est disponible sur le stand des Bâtisseurs Challandais situé à l'emplacement 17.
Le bulletin de participation doit être déposé dans l'urne prévue à cet effet. Celle-ci se trouve sur le stand des Bâtisseurs Challandais. Une seule participation par personne est possible.

ARTICLE 5 | Champ de participation

Toute participation au présent jeu-concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.
La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine et visiteur de la Foire commerciale des Minées. Ceci, à l'exception des salariés ou des personnes ayant travaillé pour la Scop Bâtisseurs Challandais (en tant que salarié), ainsi que conjoint et enfants.
La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Tout bulletin raturé, avec des coordonnées partiellement ou totalement erronées ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.
Toute réponse fausse ou incomplète au questionnaire entraînera l'annulation de la participation pour le tirage au sort.
Toute indication fausse entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées. La Scop Bâtisseurs Challandais se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement ou à l'impartialité de ce jeu.

ARTICLE 6 | Tirage et Dotation

Un tirage au sort sera effectué le mardi 15 septembre au siège social de la Scop (44 rue de la Gare, 85710 Bois-de-Céné) parmi les joueurs ayant participé sur le stand Bâtisseurs Challandais en complétant dûment les bulletins de participation (cf. Article 4) et ayant donné la bonne réponse aux trois questions de ce même bulletin. La transparence sera assurée par les salariés de la Scop Bâtisseurs Challandais.
Ce jeu-concours est doté de 3 lots :

- 1er lot : TV Philips 55PFK7179/12 - valeur 1100 €
- 2e lot : Aspirateur robot SAMSUNG NAVIBOT SR10F71UB - valeur 600 €
- 3e lot : Barbecue WEBER ORIGINAL KETTLE PREMIUM BLACK 57 cm - valeur 230 €

Les gagnants seront informés par mail ou par courrier postal dans le mois suivant le tirage au sort par la Scop Bâtisseurs Challandais.
La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement. Les lots sont à retirer au siège social de la Scop Bâtisseurs Challandais (44 rue de la Gare, 85710 Bois-de-Céné). En cas d'erreur de nom ou d'adresse sur le bulletin de participation, la dotation ne sera ni réattribuée ni renvoyée et demeurera acquise à la Scop Bâtisseurs Challandais. Les bénéficiaires des lots renoncent à réclamer à la Scop Bâtisseurs Challandais tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

ARTICLE 7 | Droits relatifs aux données nominatives collectées

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne remplissant un bulletin de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données la concernant auprès de la Scop Bâtisseurs Challandais. Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée au siège social de la Scop Bâtisseurs Challandais.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront être enregistrées dans la base de données clients de la Scop Bâtisseurs Challandais et qu'ils peuvent s'opposer à cet enregistrement. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la la Scop Bâtisseurs Challandais contact@batisseurs-challandais.fr.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Scop Bâtisseurs Challandais à utiliser et publier leurs noms, prénoms, villes d'habitation lors de l'annonce du résultat du tirage au sort sur ses supports de communication, ainsi que dans les lettres de la Scop Bâtisseurs Challandais pendant une période de 6 mois à compter de la remise du lot sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

ARTICLE 8 | Règlement

Le règlement du jeu peut être consulté sur le stand Bâtisseurs Challandais sur la Foire commerciale des Minées pendant la durée du jeu-concours, sur le site Internet de la Scop (www.batisseurs-challandais.fr) et peut être adressé gratuitement, à toute personne qui en fera la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom et adresse, à la Scop Bâtisseurs Challandais, 44 rue de la Gare, 85710 Bois-de-Céné.

Les frais postaux nécessaires à la demande du règlement seront remboursés sur la base du tarif lent « lettre » (moins de 20 grammes) en vigueur.

ARTICLE 9 | Litige

La loi applicable est la loi française.